

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

ORDONNANCE

Nous, Marcel PIET, Président du Tribunal de Commerce de Perpignan,
Assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède et les moyens y exposés,
Vu les dispositions des articles L 236-10 - L 225-147 - R 236-6 et R 210-19 du code de commerce,

Désignons : la Société ACTIV AVOIT CONSEIL
840 avenue d'Arques au mer
66000 PERPIGNAN

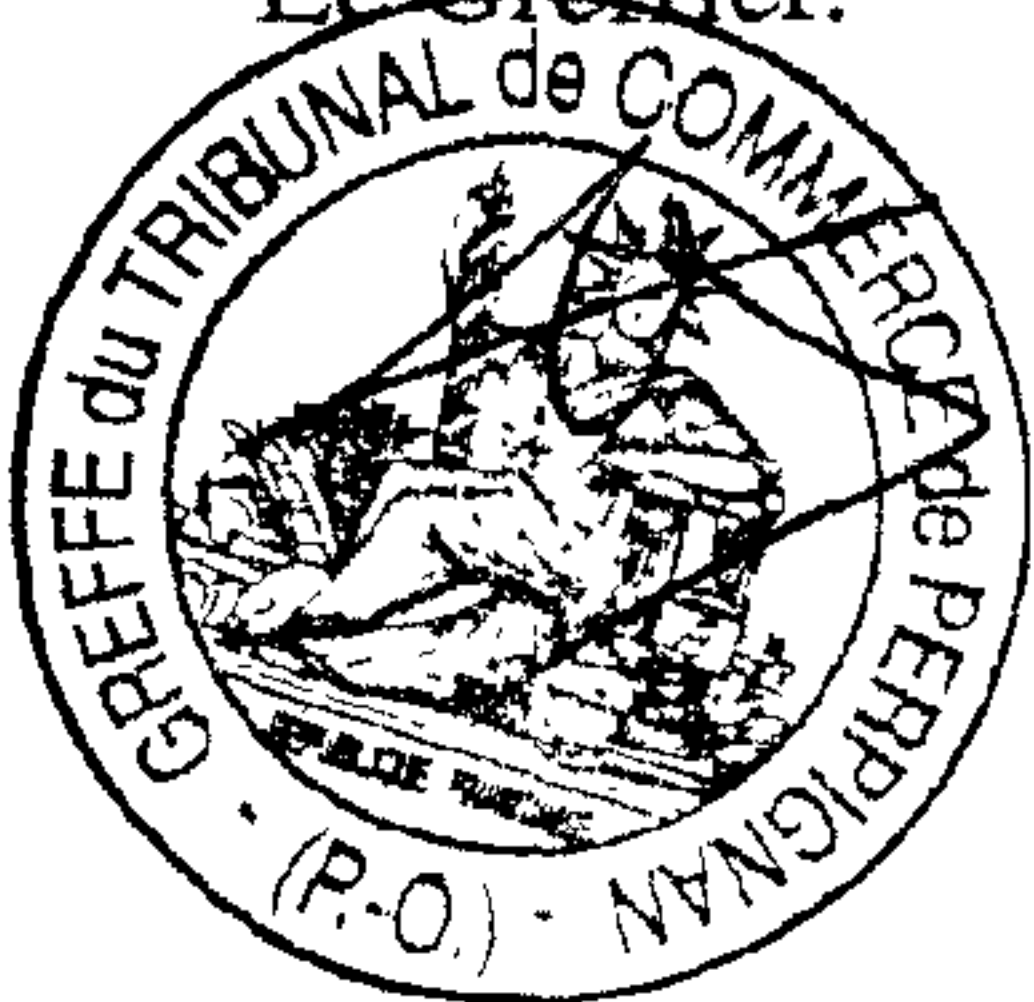
en qualité de commissaire aux apports dans le cadre de la fusion par absorption de la société ACTIF POLYGONE, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan, sous le numéro 388 605 628, par la société ACTIF CONSEIL, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan sous le numéro 333 976 785, avec mission de :

- établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre la société ACTIF POLYGONE, société absorbée et la société ACTIF CONSEIL, société absorbante ;
- Apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société ACTIF POLYGONE à la société ACTIF CONSEIL et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L 225-147 du code de commerce ;

Laissons les dépens de la présente ordonnance dans lesquels seront compris les frais de greffe liquidés à la somme de 37,68 euros dont 5,21 euros de TVA à la charge des sociétés requérantes ;

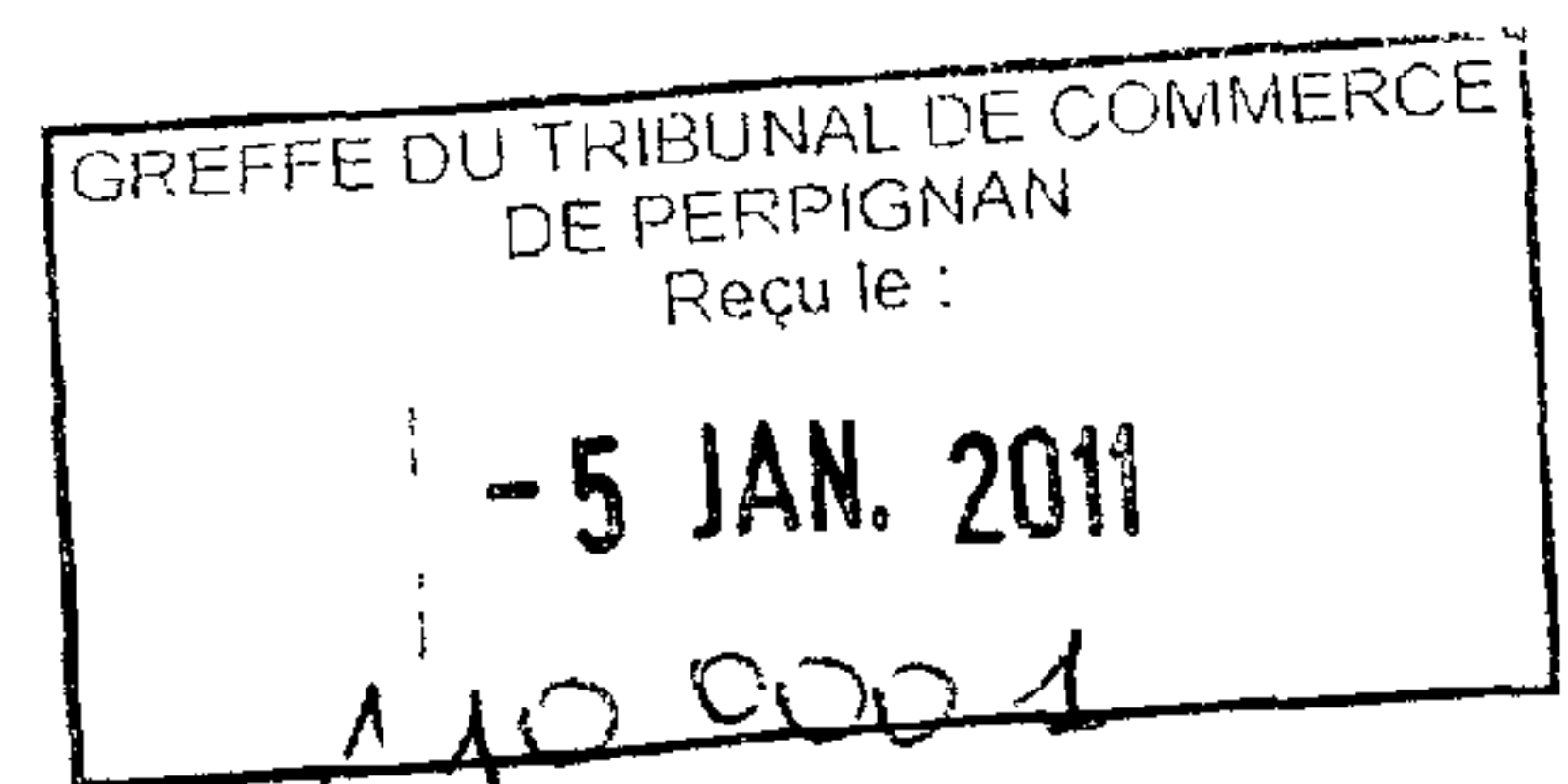
Fait à Perpignan, le 06 JAN. 2011

Le Greffier.



M. PIET

Président



REQUETE

A MONSIEUR LE PRESIDENT

DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Les soussignés :

Monsieur Lucien CIVIL,
agissant en qualité de gérant de la société ACTIF POLYGONE,

M. Thierry GUILLARD,
agissant en qualité de gérant de la société ACTIF CONSEIL,

ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société ACTIF POLYGONE, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est 363, Boulevard Marius Berliet, Espace Polygone, 66000 PERPIGNAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS : PERPIGNAN 388 605 628,

et la société ACTIF CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 115 600 €, dont le siège social est 1, Rue Henri le Châtelier 66100 PERPIGNAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS : PERPIGNAN 333 976 785,

étudient un projet de fusion par absorption de la société ACTIF POLYGONE par la société ACTIF CONSEIL.

La société ACTIF POLYGONE ferait apport à la société ACTIF CONSEIL de l'intégralité de son actif, à charge de la totalité de son passif. En rémunération de cet apport, la société ACTIF CONSEIL attribuerait aux associés de la société ACTIF POLYGONE des parts nouvelles créées à titre d'augmentation de son capital social.

Les conditions et modalités de la fusion seraient déterminées dans un projet de traité de fusion à établir entre les deux sociétés.

C'est pourquoi les requérants ont l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un Commissaire à la fusion chargé, conformément aux dispositions des articles L. 236-10 et R. 236-6 du Code de commerce :

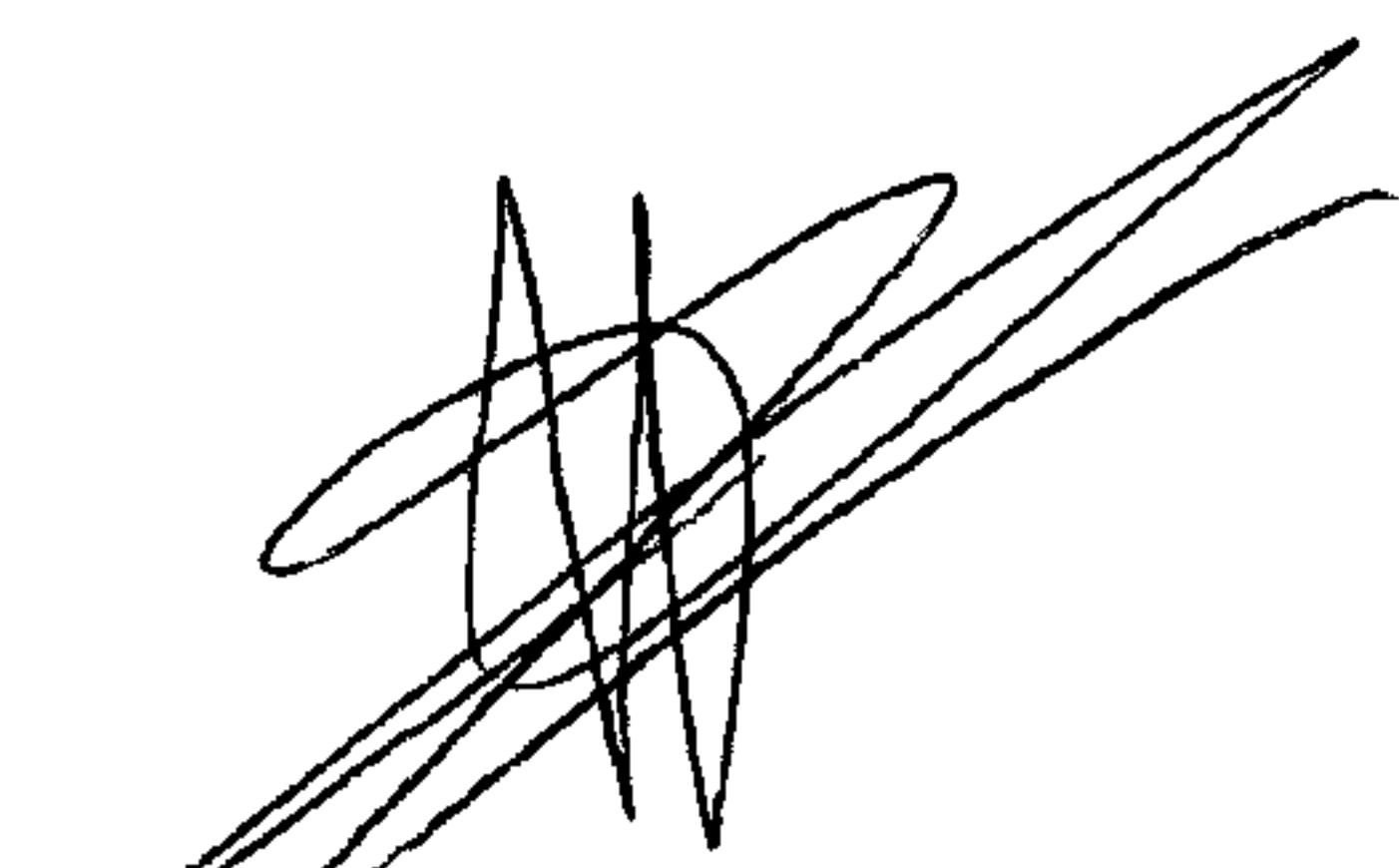
- d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre la société ACTIF POLYGONE, société absorbée, et la société ACTIF CONSEIL, société absorbante,

Cc Th

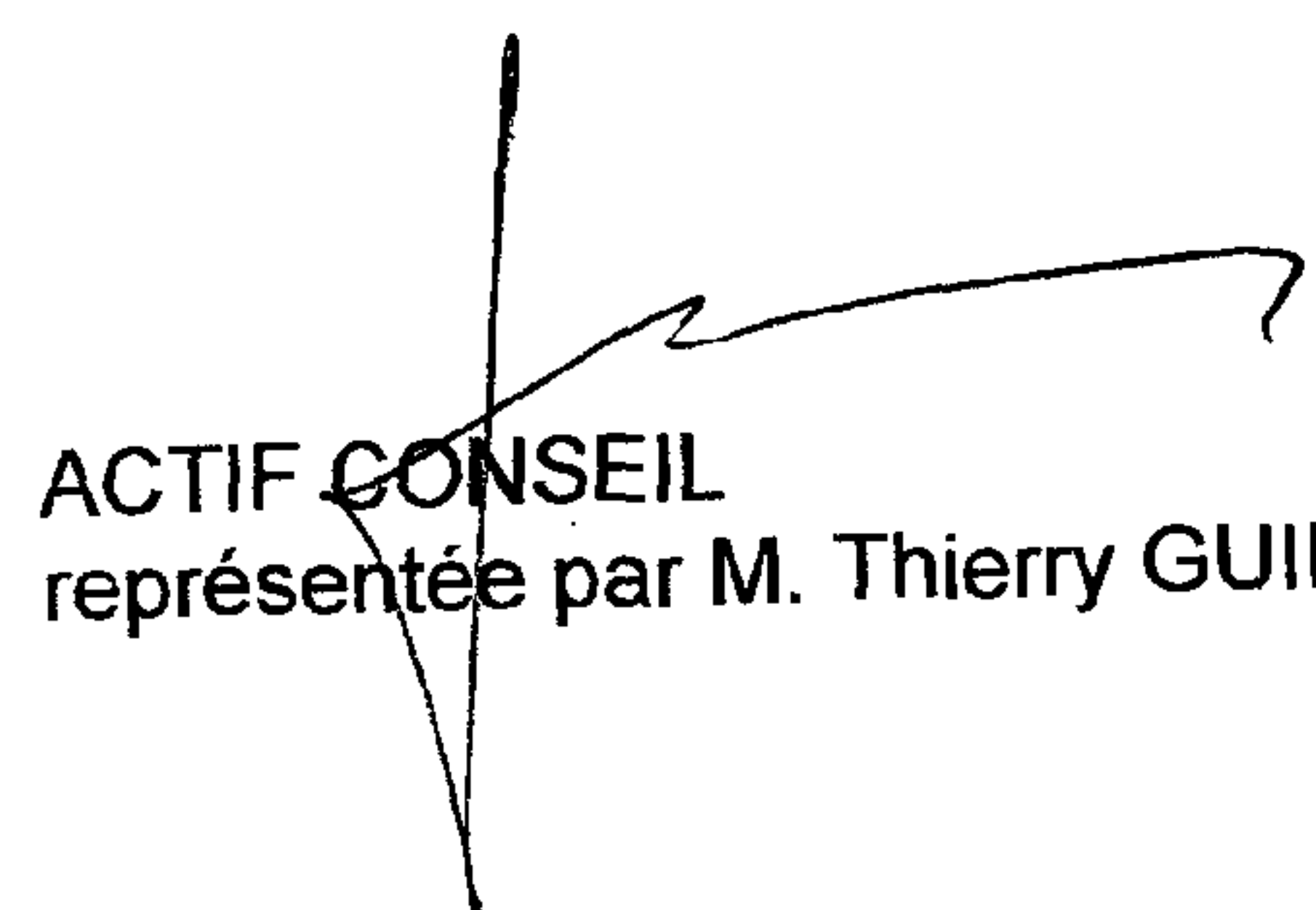
- d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société ACTIF POLYGONE à la société ACTIF CONSEIL, et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Une note annexe décrivant l'opération projetée et les sociétés absorbante et absorbée est jointe à la présente requête.

Présentée le 4 janvier 2011



ACTIF POLYGONE
Représentée par M. Lucien CIVIL



ACTIF CONSEIL
représentée par M. Thierry GUILLARD

**NOTE ANNEXE A LA REQUETE
EN DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA FUSION**

**I - INDICATIONS SOMMAIRES SUR LA NATURE DES APPORTS ENVISAGES ET
LES ACTIVITES DES SOCIETES CONCERNEES**

ACTIVITES

Société ACTIF POLYGONE absorbée :

expertise-comptable

Société ACTIF CONSEIL absorbante :

expertise-comptable.

NATURE DES APPORTS

La société ACTIF POLYGONE ferait apport à la société ACTIF CONSEIL de l'ensemble de ses éléments d'actif comprenant notamment :

Une clientèle, l'agencement des locaux et divers matériels et mobiliers de bureau.

**II - VALEUR APPROXIMATIVE DES ACTIFS APPORTES ET MONTANT
APPROXIMATIF DES PASSIFS PRIS EN CHARGE**

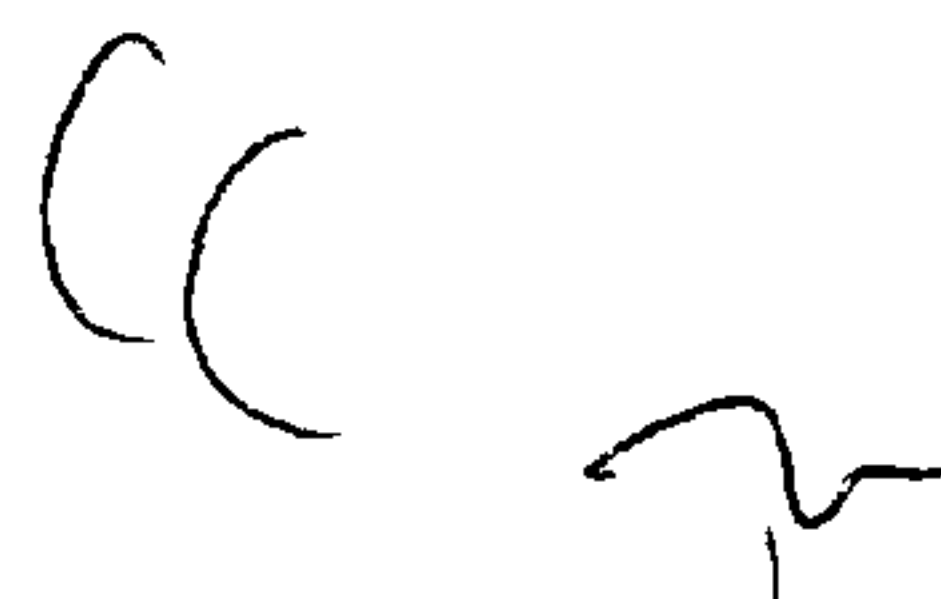
L'actif apporté par la société ACTIF POLYGONE est estimé à 499 343 €.

Le passif pris en charge est estimé à 455 729 €.

**III - ELEMENTS POUR APPRECIER L'IMPORTANCE DES SOCIETES
CONCERNEES**

SOCIETE ACTIF POLYGONE ABSORBEE

Chiffre d'affaires H.T. :	771 495 €
Capital social :	7 622 €
Capitaux propres :	43 614 €
Total du bilan :	499 343 €
Total des effectifs :	8



SOCIETE ACTIF CONSEIL ABSORBANTE

Chiffre d'affaires H.T. :	2 194 317 €
Capital social :	115 600 €
Capitaux propres :	188 796 €
Total du bilan :	967 959 €
Total des effectifs :	24

IV - COMMISSAIRES AUX COMPTES DES SOCIETES CONCERNEES

Les sociétés ACTIF POLYGONE et ACTIF CONSEIL ne sont pas dotées de Commissaires aux Comptes.

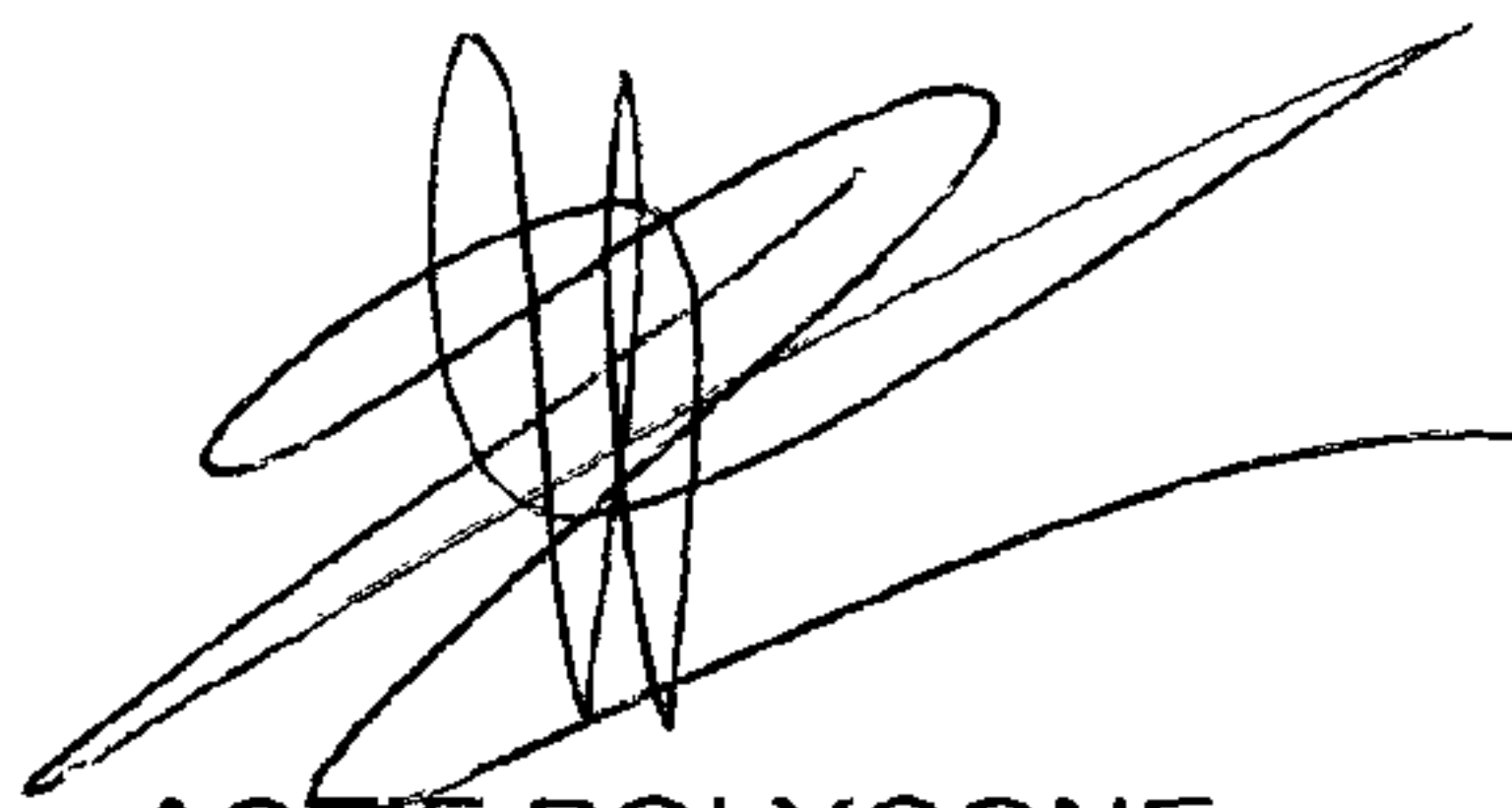
V - TYPE D'OPERATION ENVISAGEE

Fusion de deux entités.

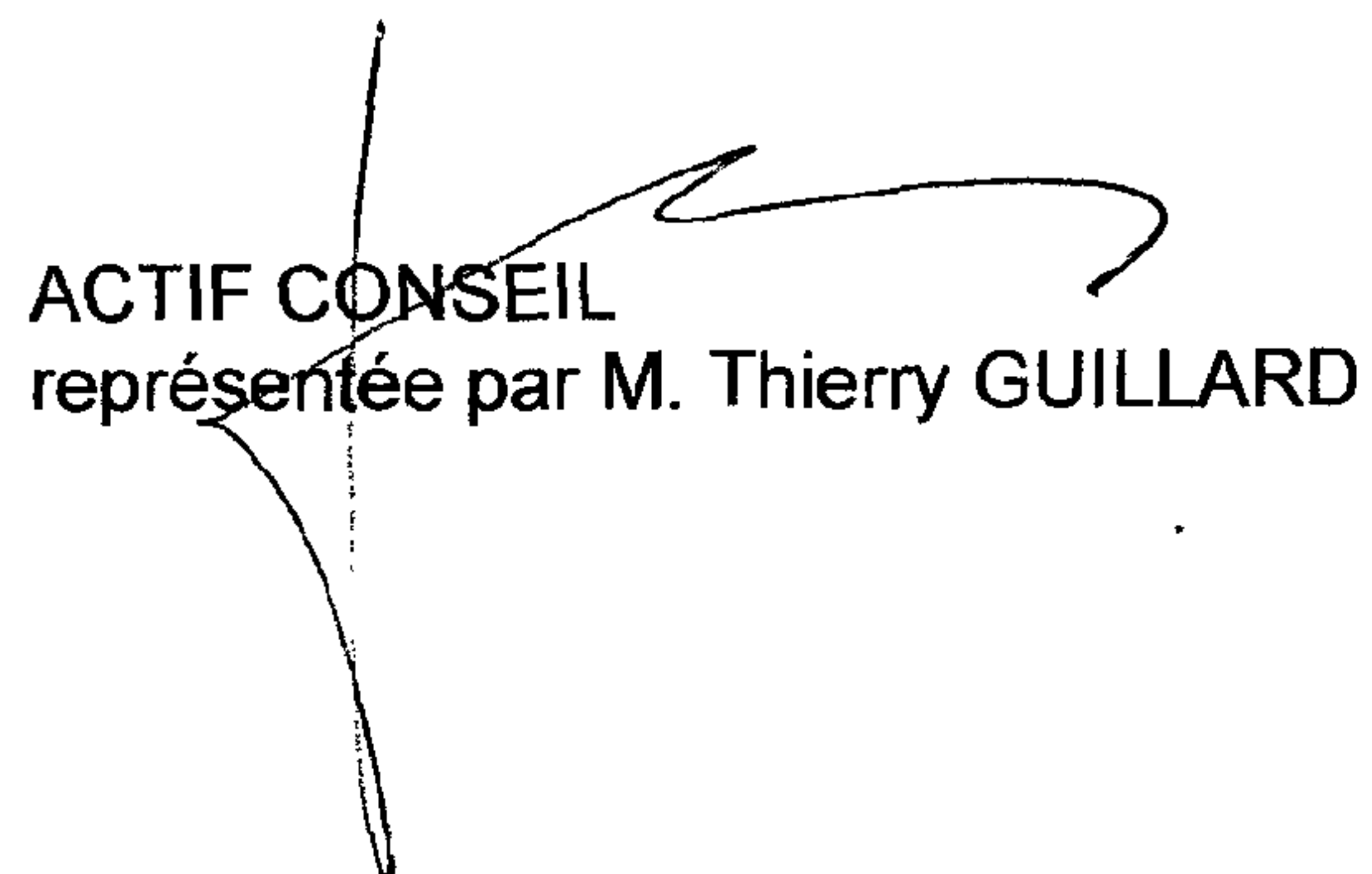
VI - EVALUATION DES APPORTS

L'actif apporté sera évalué sur la base des valeurs comptables arrêtées au 30/09/2010.

Fait à Perpignan
Le 4 janvier 2011



ACTIF POLYGONE
Représentée par M. Lucien CIVIL



ACTIF CONSEIL
représentée par M. Thierry GUILLARD